



ARRETÉ FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR AU CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX SESSION 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- le code général des Collectivités Territoriales,
- le code général de la Fonction Publique et notamment les articles L320-1 à L321-3, L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L325-38 à L325-46, L352-1 et L352-3, R325-36 à R325-58, R325-84 à R325-115, R325-121 à R325-138, R352-1 à R352-4,
- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires,
- le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,
- le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 24-35 du 18 novembre 2024 portant adoption du règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
- l'arrêté n° 2025-76 du 8 juillet 2025 portant ouverture du concours d'infirmier territorial en soins généraux, session 2026,

- l'arrêté n° 2025-144 du 29 décembre 2025 portant nomination des membres du jury du concours d'infirmier territorial en soins généraux, session 2026,
- la convention relative à l'organisation des concours et examens communs entre les Centres de gestion départementaux et interdépartementaux de gestion de la région Ile-de-France et les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire,

CONSIDÉRANT que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 16 octobre 2025 (le cachet de La Poste faisant foi),

ARRÊTE

Article 1 La liste des candidats admis à concourir au concours d'infirmier territorial en soins généraux, session 2026, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à **105** candidats admis à concourir.

Sous réserve de l'examen des pièces à produire pour les candidats n'ayant pas fourni un dossier complet, le dossier de candidature pouvant être complété dans un délai qui s'étendra jusqu'à la première épreuve, soit le 26 janvier 2026.

Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne,**

Maire d'Avilly,



Annexé à l'Arrêté,

Officier de l'ordre national du Mérite

Date de signature : 8/01/2026

Date de publication : 8/01/2026

Annexe à l'arrêté n° 2025-156

fixant la liste des candidats admis à concourir au concours d'infirmier territorial en soins généraux

Session 2026

ABID Nadia	EL KOURADI Soraya	MARTIN Dominique
AKROUNE Dounia	ENGELS Inès	MASQUELIER Celine
ALGAIN Keri	FARI Urielle	MATTE Nathalie
ARNAUD Astrid	FERRIER Anaëlle	MELYON Maryne
BALAFIN Yaël	FLAGEUL Tracy	MICHEL Lou-Anne
BALLANGER Camille	FOFANA Khadidiatou	MOINDROT Lara
BARBA Pauline	FONTENAIS Céline	MORVAN Elodie
BARRAULT Auriane	FRAPIER Faustine	MOURA DOS SANTOS Maria
BARRERE Elise	GONET Aurélie	MSADDEK Makia
BARROCAS Jennifer	GOUPIL DE BOUILLÉ Elodie	ODOU Christophe
BARTEAU Jessica	GRANNEC Clarisse	ORTIZ Marie-Hélène
BEAUGRAND Sylvain	GUITTET Geraldine	PALUD Mathilde
BELIN Kelly	HAMID Bisma	PETIT Charline
BESNIER Mathilde	HERNANDEZ Florian	PICOT Léa
BLANCHET Olivia	INDRAKUMAR Thurca	PIDOUX Audrey
BOILLET Kathleen	KOLODZIEJCZAK Perrine	QUENTEL Nolwenn
BONNEC Sylvie	LAMINI Lena	QUIVE Raphaëlle
BONNIN Loriane	LE BIHAN Sylvie	RABET Maude
BOURGEOIS Stéphane	LE BORGNE Magali	RACHON Christine
BOUTON Christina	LE GRUMELEC Charlotte	REVEL Estelle
BRENOT Corinne	LE TOUX Elodie	RODRIGUES Marcelline
BRUCHET Sophie	LECOURT Cécile	RODRIGUEZ Laura
CAMUS Simon	LEFEVRE Justine	ROHOU Marie
CHARPENTIER Aurore	LÉGER Ophélie	SALCEDE Hélène
CHAVIGNY DE	LEOPOLD Laëtitia	SAMOURA Hawa
LACHEVROTIERE Chloé	LEPOITTEVIN François	SAUVAGET Vincent
CHEREL Anaïs	LEROUX Emilie	SIEWE CHEBEUSSIN Céline
COURAUD Sandra	LOUIS Kelly	SIRET Coralie
CRÉPIN Léona	LUCAS Françoise	SUM Coralie
CRESPIN Anne-Sophie	LUPON Amélie	TRAON Maïwenn
DEBRAY Marie-Noëlle	MABIALAH Jean-Michel	TUFFET Armel
DEHERLY Claire	MACE Camille	VULCAIN Samantha
DEMAISON Izia	MAIGNOT Nathalie	WOLF Marion
DESJARDINS Gaëlle	MANLIUS Jennifer	YILMAZ Camélia
DJAHNINE Yamna	MARCHAND Emmanuelle	
DUIGOU Fabienne	MARNEUR Elodie	

Soit 105 candidats